

DECRET N° 91-302 du 31 Décembre 1991

chargeant Messieurs Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique et Rigobert LADIKFO, Ministre de l'Industrie, et des Petites et Moyennes Entreprises, de l'intérim de Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des Finances pour compter du 16 Décembre 1991 pour le premier et du 17 Décembre 1991 pour le second.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;

D E C R E T E

Article 1er.- Pour compter du 16 Décembre 1991, Monsieur Robert TAGNON, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Pour compter du 17 Décembre 1991, Monsieur Rigobert LADIKFO, Ministre de l'Industrie, et de Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 31 Décembre 1991

Pour le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, et par délégation le Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République,


Désiré VIEYRA

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESOPR 4 SOG 4 MPRE-MIPNE-HEF 6 AUTRES
MINISTERES 18 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.